

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 8 décembre 2025 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly formant quorum sous la présidence de la conseillère Émilie Tessier.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-25-12-131

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Daniel Bourdon, et le maire suppléant, monsieur Yves Desjardins, étant absents, le conseil choisit de nommer la conseillère Émilie Tessier pour présider la séance.

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-12-132

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait du point suivant :

4. Approbation du procès-verbal de la séance du {datedupv}

Et la modification du titre suivant :

7.1 Prolongement de l'entente de travail au poste de chef des opérations et formation au Service de la sécurité incendie.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la conseillère Émilie Tessier déclare la première période de questions ouverte.

A-25-12-133

ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 ET DU PLAN DE TRAVAIL 2025 DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Mont-Laurier participe à l'entente de gestion du Parc régional de la Montagne du Diable;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2024 et du plan de travail 2025 du Parc régional de la Montagne du Diable au Conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, de prendre acte et d'approuver le rapport annuel 2024 et le plan de travail 2025 du Parc régional de la Montagne du Diable tel que déposé.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-12-134

SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET MAISON ET ROULOTTE USITECH INC.

D'autoriser la signature, devant notaire, d'un acte de cession en faveur de Maison et roulotte Usitech inc., du lot numéro 6 667 337 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 4 980,7 mètres carrés, et ce, aux termes d'un acte préparé par maître David Morin, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

Les honoraires du notaire et les frais de publicité incluant une copie de l'acte pour l'Agglomération sont à la charge de l'acquéreur.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-12-135

SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET GROUPE IHL INC.

D'autoriser la signature, devant notaire, d'un acte de cession en faveur de Groupe IHL inc., du lot numéro 6 704 155 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 10 078 mètres carrés, et ce, aux termes d'un acte préparé par maître Nathalie Paquette, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

Les honoraires du notaire et les frais de publicité incluant une copie de l'acte pour l'Agglomération sont à la charge de l'acquéreur.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-12-136

VERSEMENT À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT la facture reçue de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) pour l'année 2025 au montant de 107 143 \$;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération a fait des avances mensuelles au TACAL de 5 500 \$, résolution A-25-01-008;

CONSIDÉRANT la demande du TACAL auprès de l'Agglomération de leur verser la différence au montant de 41 143\$;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération désire retenir un montant d'environ 15 % sur celui à verser et que le montant retenu sera versé après le dépôt des états financiers 2025 du TACAL;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à procéder à un paiement de 30 000 \$ à TACAL pour l'année 2025.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-12-137

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - FINANCEMENT ADDITIONNEL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a des probabilités que les dépenses d'Agglomération excèdent le budget annuel 2025 dues à des charges excédentaires;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter un montant de 60 000 \$ à même le surplus non affecté de l'Agglomération pour financer des coûts éventuels générés par le Service de la sécurité incendie dans le cadre des mesures préventives, et plus particulièrement au poste de rémunération des pompiers.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-12-138

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DU POSTE DE CHEF DES OPÉRATIONS ET FORMATION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la signature pour la prolongation de l'entente pour l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de la municipalité de Mont-St-Michel à l'Agglomération;

CONSIDÉRANT que cette entente est un projet pilote qui se prolonge pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le poste cadre temporaire de chef aux opérations et formation;

EN CONSÉQUENCE, de prolonger l'entente de travail de monsieur Frédéric Brière à titre de chef aux opérations et formation au Service de la sécurité incendie jusqu'au 31 décembre 2026.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-25-12-139

VENTE D'UN CAMION CITERNE ET D'ÉQUIPEMENTS DÉSAFFECTÉS PAR LE BIAIS DU CAG

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la fermeture de la caserne numéro 3 situé à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération désire se départir d'un camion citerne de marque GMC, Top Kick 1991;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération désire se départir d'une échelle 2 sections, d'une échelle à crochets, d'une échelle à grenier, d'une piscine portative, d'une tarière à glace et d'un traineau pour motoneige;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 25-0591 du Centre d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues par le Centre d'acquisitions gouvernementales sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, de vendre à les Entreprise de transport TR inc. le camion citerne GMC, Top Kick, 1991, 1GDP7H1M7MJ506608, l'échelle à crochets, l'échelle à grenier, la piscine portative et la tarière à glace,

De vendre à monsieur Yves Caron l'échelle 2 sections.

De vendre à monsieur Patrick Philippe le traineau pour motoneige.

Tous les items sont vendus tels que vus, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la conseillère Émilie Tessier déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-25-12-140

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Danielle Joly

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Émilie Tessier, conseillère

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire